
Corinne GRENOUILLET, Catherine VUILLERMOT-FEBVET,
dirs, *La Langue du management et de l'économie à l'ère
néolibérale. Formes sociales et littéraires*

Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. Formes et loisirs,
2015, 294 pages

Bruno Salgues



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11327>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.11327](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11327)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2017

Pagination : 520-523

ISBN : 9782814303256

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Bruno Salgues, « Corinne GRENOUILLET, Catherine VUILLERMOT-FEBVET, dirs, *La Langue du management et de l'économie à l'ère néolibérale. Formes sociales et littéraires* », *Questions de communication* [En ligne], 31 | 2017, mis en ligne le 01 septembre 2017, consulté le 12 avril 2021. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/11327> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.11327>

Questions de communication is licensed under CC BY-NC-ND 4.0



(b) la *common law*, (c) des systèmes mixtes comme le système israélien et le droit camerounais, (d) la bible hébraïque comme source du droit en tant que référence du judaïsme et du christianisme (p. 115).

Que conclure ? Stefan Goltzberg a présenté les sources du droit sous un angle peu conventionnel. L'originalité de l'ouvrage tient à trois choses. D'abord, l'auteur opère un tournant rhétorique et argumentatif dans la façon d'aborder les sources du droit. Il soutient que les sources ne relèvent pas nécessairement de l'origine, et donc de l'antériorité. En outre, la source, bien que sélectionnée éventuellement *a posteriori*, est logiquement antérieure du point de vue du contexte de justification. Ainsi, dans une argumentation juridique, la source est-elle le *topos*, le *locus*, la raison que le juge met en avant pour soutenir une conclusion. C'est pourquoi le problème des sources est celui de l'identification des prémisses du raisonnement. Ensuite, l'auteur s'efforce de remettre en question l'idée selon laquelle une règle de droit procède nécessairement de l'autorité étatique, écrite, publique, générale et contraignante. Enfin, les sources ne sont pas des objets qui existeraient indépendamment de nous. Elles sont des êtres complexes : elles fonctionnent parce qu'elles sont reconnues et désignées comme sources.

Par ailleurs, ce livre définit les sources en général, y compris des sources non écrites, comme des prémisses dans l'argumentation. Qu'il me soit permis d'évoquer la culture africaine, qui est essentiellement orale et d'établir un lien entre les sources du droit telles que décrites dans cet ouvrage et la culture africaine. Celle-ci assiste à la disparition des anciennes bibliothèques coutumières : les anciens. Une réflexion sur les sources pourrait conduire à penser la nécessité pour les facultés de droit, en Afrique, de prendre en charge les coutumes. Les coutumes africaines, qui fondent les traditions en Afrique noire, sont orales. Nous baignons donc dans un régime d'oralité (p. 50). D'ailleurs, Stefan Goltzberg mentionne notamment le droit camerounais car il faut reconnaître la place centrale qu'occupent la coutume et la tradition dans la résolution des litiges. Ce sont les sages et le collègue des notables, sans oublier la place du chef, qui deviennent comme des références ou des sources « crédibles » pour rappeler ce que « la tradition dit », ce que « la coutume dit ». Or, on assiste souvent à une confrontation de ces sources coutumières, à une opposition des sources qui peut rendre insoluble un litige. Par conséquent, il y a une fragilité dans l'usage des sources coutumières en raison de leur oralité. C'est là que l'autorité du chef intervient pour trancher, car il n'y a pas, à proprement parler de séparations des pouvoirs dans le régime coutumier. Le chef et ses notables incarnent l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Ce « dépôt du droit coutumier » s'apprend

par initiation, laquelle n'intéresse plus beaucoup les générations actuelles. Comme on peut le constater, cette génération d'anciens, bibliothèque culturelle et coutumière, disparaît. Ceux qui succèdent aux anciens y arrivent presque « amputés » de certaines informations. En outre, les jeunes, confrontés à des difficultés de survie, manifestent une désaffection à l'égard de ces coutumes et traditions. Dans beaucoup de litiges, qu'ils soient fonciers, matrimoniaux, ou quand il s'agit de conflits ethniques, la palabre africaine recourt à ses sources du droit non écrites. Les droits nationaux demandent, pour certaines matières, de recourir à la coutume. Il serait peut-être temps qu'une réflexion sur les sources du droit aborde la question de l'opportunité d'une codification des sources du droit, au sein des facultés de droit, en Afrique. Car, comme on dit, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui disparaît. Il faudra redonner de la valeur à nos coutumes parce qu'elles sont les sources qui permettent de dire le droit. La survie des traditions et la pérennité des coutumes ne seront assurées que quand elles seront prises en charge par les facultés de droit.

L'ouvrage de Stefan Goltzberg permet, d'une part, de se rendre compte de l'évolution dans la conception des sources et, d'autre part, de voir comment, ailleurs, les coutumes ont évolué et se sont cristallisées. Sa lecture conduit du droit romain au droit traditionnel africain en passant par le droit talmudique, le droit canonique, le droit de *common law* et le droit français. L'ouvrage est donc une contribution sérieuse pour la compréhension des sources en droit. Les tâtonnements et hésitations dans l'usage des sources conduisant parfois à une remise en question du jugement rendu, ils peuvent être réduits quand on sait ce qu'on dit à partir des sources honnêtement identifiées. Nous convions donc les hommes de droit, les hommes intéressés par le droit, à se les approprier.

Julien Mumpwena Nsulung
Université catholique du Congo, CG-1534
jmumpwena@gmail.com

Corinne GRENOUILLET, Catherine VUILLERMOT-FEBVET, dirs, *La Langue du management et de l'économie à l'ère néolibérale. Formes sociales et littéraires* Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, coll. Formes et loisirs, 2015, 294 pages

L'ouvrage dirigé par Corinne Grenouillet et Catherine Vuillermot-Febvet est la restitution d'un colloque sur le thème « Discours du management, du travail, de l'économie : représentation/fiction », qui s'est déroulé à Strasbourg du 5 au 7 juin 2013, colloque qui entendait croiser plusieurs disciplines.

Dans l'introduction, Corinne Grenouillet et Catherine Vuillermot-Febvet proposent l'acronyme LAMEN pour L'Angue du Management et de l'Économie à l'ère Néolibérale : « La connotation religieuse de LAMEN n'est pas fortuite : LAMEN suscite en effet la communication en une seule croyance possible autour du bon sens érigé en évidence » (p. 9). Pour elles, ce terme aurait été construit en analogie avec la *Lingua Tertii Imperii* (LTI) de Victor Klemperer (LTI, *La langue du III^e Reich*, Paris, A. Michel, trad. de l'allemand par É. Guillot, [1947] 1996) ou la *Lingua Quintae Respublicae* (LQR) d'Éric Hazan (LQR, *Lingua Quintae Respublicae*, Paris, Éd. Raison d'agir, 2006), opérations qu'elles désignent comme processus de siglaison (p. 9). Mais les auteures ne font en aucun cas référence aux écrits de Jean-Pierre Faye sur les langages autoritaires et les langages meurtriers (*Langages totalitaires*, Paris, Hermann, 1972 ; *Le Langage meurtrier*, Paris, Hermann, 1996). Même si l'acronyme LAMEN n'a pas le succès des deux autres acronymes, celui-ci vient de faire l'objet d'une émission de radio sur France Culture à une date clé, le 1^{er} mai 2016 (<https://www.franceculture.fr/emissions/le-monde-selon-antoine-perraud/tout-sur-lamen>) ! Cette introduction est un assez bon résumé de l'ensemble du livre, ce qui peut apparaître comme un moyen d'attirer le lecteur, mais aussi de donner la possibilité de limiter la lecture à ces pages (pp. 9-22). Cet ouvrage est composé de deux parties auxquelles a été ajoutée en son centre une autre nommée « Album ».

La première partie est consacrée au discours utilitaire de LAMEN. Anthropologue, Michel Feynie cherche à montrer comment l'entreprise est idéalisée à travers l'étude de cas « LP ». Il se réfère aux écrits de Tom Peters et Robert H. Waterman (*Le Prix de l'Excellence*, Paris, Interéditions, [1982] 1983, trad. de l'américain par M. Garène et C. Pommier) sur l'excellence en signalant que cette dernière est transitoire et que les entreprises excellentes avaient disparu quelques années plus tard (à noter que ce livre n'apparaît pas dans la bibliographie de l'article) (pp. 27-35). Catherine Vuillermot (pp. 37-52) s'intéresse au discours des dirigeants dans leurs autobiographies. Bernard Arnaud, André Essel, Jean-Marie Messier, Bernard Tapie... font partie de la longue liste des écrits étudiés. Le dirigeant apparaît comme un travailleur passionné, obstiné et valeureux, mais sa réussite n'est pas quantifiée. Pour cette auteure, les biographies « célèbrent les vertus de l'individualisme » (p. 51). Elles seraient une preuve de la théorie proposée par Adam Smith selon laquelle l'intérêt général résulte de l'intérêt particulier. Thierry Guilbert (pp. 53-66) propose une analyse du discours du journal *Le Monde* sur la privatisation partielle de France Telecom en 1997. Il analyse les occurrences de quelques mots clés,

notamment comment le discours a évolué de l'usager vers le client. En revanche, l'auteur semble méconnaître l'entreprise, surtout lorsqu'il s'intéresse au plan « delta minutes » sans faire référence aux « formations Azur ». Sa conclusion est alors assez générale ; il fait référence au fait que le discours libéral fonctionne comme une pensée unique (au sens d'Ignacio Ramonet [« La Pensée unique », éditorial, *Le Monde Diplomatique*, janvier 1995]) ou un métadiscours du consensus (selon Thierry Guilbert, lui-même, auteur de cet article). La multiplicité des autocitations est un peu gênante dans ce texte. La fiction du consentement dans les relations entre employé et employeur a été étudiée par Alicia-Dorothy Mornington (pp. 67-80). Dès le début, l'auteure se situe dans le champ politique et fait référence à John Locke (*Deux traités sur le gouvernement*, Paris, J. Vrin, [1689] 1997, trad. par B. Gilson) ainsi qu'à la théorie du contrat social, selon laquelle le consentement des individus est ce qui rend légitime un État, notamment un État empreint de libéralisme. Elle étudie différents points du consentement. La première question est de savoir pourquoi certains Américains acceptent de se priver de droits fondamentaux par contrats. Le caractère éclairé du consentement contractuel est l'objet de la deuxième question. Le texte de cette doctorante marque le début d'un travail prometteur. Tout ce chapitre montre l'importance de l'idéologie néolibérale dans les relations, et il pourrait nourrir par ces exemples un cours de relations industrielles (pp. 27-78).

Le deuxième chapitre de cette partie s'intitule « Extensions du domaine du discours managérial néo-libéral ». Le premier texte est une relecture de la situation actuelle à travers l'œuvre de Karl Polanyi et notamment *La Grande transformation* (Paris, Gallimard, 1983, trad. de l'anglais par C. Malamoud et M. Angeno). Frédéric Moulène (pp. 81-92) y décrit des rhétoriques construites pour conduire le changement, soit la rhétorique de l'austérité économique (p. 87) et la rhétorique antisociale ou de la compétitivité (p. 89). Il finit par le problème des limites de la performativité. Roland Pfefferkorn (pp. 93-103) s'intéresse au discours de substitution face à un déni de l'existence des conflits et des classes sociales. Il les classe en deux catégories, les discours de moyennisation et les discours d'exclusion. Il en explique le succès par le rôle des *think-tank* et des médias. Le texte d'Ève Lamendour (pp. 105-112) nous éclaire sur l'utilisation du « devenez vous-même » dans le recrutement qui donne priorité à l'individu sur le collectif, même pour ce qui est du recrutement de militaires. Emmanuel Triby s'est intéressé au discours économique dans les écrits des cadres de santé. Ce corpus est éclairant dans l'absence de raisonnement de performance. Cela permet à l'auteur de s'intéresser

à trois questions : la modalité de reconnaissance du poids de l'économique, le paradoxe de la justification et la norme actuelle du devoir agir (pp. 111-127). Lionel Prigent (pp. 129-140) consacre sa recherche aux listes patrimoniales de l'Unesco et plus précisément au fait que la présence d'un site ou d'un événement contribue à une mise sur le marché associé d'un discours de justification. Même si l'Unesco se défend de cette référence à l'économie, Lionel Prigent montre comment elle est prégnante et sous-jacente à la plus grande part des inscriptions. Cette partie est intéressante en ce sens que c'est une source de réflexion ; elle livre une liste de thèses à réaliser autour du sujet des discours néolibéraux (pp. 81-140).

Avec la partie suivante, nous entrons dans le domaine de la fiction. Alexandre Péraud (pp. 173-185) étudie la présence de l'argent dans les romans depuis Honoré de Balzac jusqu'à Éric Reinhardt. Une de ses principales conclusions est que l'argent est comme le temps, lequel se caractérise pour une autonomisation. Cette autonomisation permet aux personnages de vilipender et dénoncer l'importance de la machinerie financière. Françoise Cahen (pp. 187-192) prend la suite en s'intéressant à l'œuvre d'Éric Reinhardt. Ces œuvres comportent une constante : « Chacun se laisse aisément contaminer par ce système d'imposture » (p. 192), ce qui conduit l'auteure de ce texte à conclure que le libéralisme apparaît comme un système romanesque généralisé, une machine à fabriquer des fictions. Michel Houellebecq et Philippe Vasset sont les deux auteurs étudiés par Reynald Lahanque (pp. 193-205) qui précise que « le roman européen s'est très tôt intéressé au monde du travail et de l'économie » (p. 193) et cela depuis le Robinson Crusoe de Daniel Defoe en 1719. Reynald Lahanque considère que Michel Houellebecq est un romancier du travail et de l'économie alors que Philippe Vasset offre des scènes de la vie professionnelle. Si les personnages du premier sont remplis d'amertume, ceux du second sont empreints d'enthousiasme. L'article de Corinne Grenouillet (pp. 207-221), une des coordinatrices de cet ouvrage, étudie différents romans afin de mettre en avant des slogans managériaux comme PAMPA (Personnalisation, adaptation, mobilisation, partage, anticipation) (p. 212) ou ORDRE (Ordonner, ranger, découvrir des anomalies, rendre évident, être rigoureux) (p. 213). Ces slogans sont repris par les auteurs de romans pour en faire une source d'humour. Corinne Grenouillet s'intéresse par la suite au dispositif ironique que représente la médaille. En conclusion, elle montre l'intérêt de l'ironie comme méthode pour se poser des questions. La contribution de Sonya Florey (pp. 223-233) est intitulée : « It's too late to say économie » titre qui est un mix de français et d'anglais. Elle montre comment la littérature s'est

emparée des valeurs, des utopies et des paradigmes propres au monde de l'économie ; elle nous laisse sur une conclusion simpliste : le fait que la littérature se soit emparée de l'économie est pour elle une performance. Le texte de François Emmanuel, *La Question humaine* (Paris, Stock, 2000), est décortiqué par Maryline Heck (pp. 235-246) à travers les théories de Walter Benjamin. Elle cherche à démontrer que l'humain est réduit à l'état de facteur face à la nécessité économique ; Maryline Heck y arrive bien, mais la conclusion est absente, ce qui laisse le lecteur de cet article un peu sur sa faim. Le passage sur l'utilisation des mots (en allemand) et des symboles que l'on peut construire avec de V et des X est très intéressant.

Dans la seconde sous-partie, Jean Paul Engélibert invite à désarmer le discours de l'entreprise, il utilise pour cela différents textes dont il en conclut à la fois la présence d'un rapport utilitaire dans les organisations et la perte due à l'absence de langage (pp. 249-258). Marianne Noujaim note la prédominance de la sphère professionnelle sur la sphère privée dont elle annonce un effet dévastateur (pp. 259-269). « Poéticiser la langue de l'entreprise », tel est le titre de l'excellente contribution d'Isabelle Krzyzkowski (pp. 271-281) qui part d'un point de départ : « La langue de travail peut sembler incompatible avec la langue poétique : technique, fonctionnelle, liée à un savoir-faire, donc à une expérience, elle est, comme sociolecte, à la fois difficilement accessible pour les non-initiés et difficilement intégrable dans ce que l'on attend par/ attend de la langue et l'institution littéraire » (p. 271). Pour elle, il s'agit de décrire la langue nouvelle de l'entreprise qui se caractérise par l'hétérogénéité et le brouillage. Pour Isabelle Krzyzkowski, dés-automatiser la langue permettra de la rendre plus poétique. Pour cela, tout son propos se fonde sur l'ouvrage célèbre de Roman Jakobson intitulé *Huit questions de poétique* (Paris, Éd. Le Seuil, [1973] 1977). Elle termine par une discussion sur la théorie de Roman Jakobson selon laquelle la poésie est l'organisatrice de l'idéologie, car la poésie formerait la langue. Aurore Labadie clôt cet ouvrage par un article intitulé « Le roman d'entreprise ou l'entreprise comme écriture », qui comporte des exemples de textes littéraires d'entreprises et une série de questions (pp. 283-294).

La partie « Album » présente une œuvre poétique et photographique de Jean Charles Massera située au milieu de l'ouvrage, dont l'intérêt n'est ni présenté ni compris par le lecteur que je suis. Les pages ne sont pas numérotées et l'usage des minuscules et des majuscules est surprenant. Citons par exemple le nom de l'auteur en minuscule (pp. 143-173).

Comme souvent dans des exercices de ce genre, la qualité des articles proposés est inégale. Ce qui est assez surprenant, c'est le changement de titre entre le colloque et l'ouvrage, ce qui introduit de fait une connotation religieuse au sens de l'appartenance à une « église » de pensée, celle du néolibéralisme et une volonté de se situer dans l'idéologie. L'ouvrage affiche un découpage arbitraire entre l'économie et l'entreprise comme si les deux concepts étaient disjoints. De plus, l'ordre des sous-chapitres est inversé entre les deux chapitres sans qu'aucune raison ne soit avancée. Cet ouvrage ne possède pas de conclusion, ce qui aurait facilité la compréhension globale du sujet et créé un lien entre les disciplines présentes dans ce colloque. Toutefois, notons que le grand intérêt de ce livre est la pluridisciplinarité bien réelle, qui se traduit par une diversité des propos très intéressante.

Bruno Salgues

CIS, École des Mines Telecom, F-42000
bruno.salgues@imt.fr

Jean Guilaine, Jacques Sémelin, dirs, *Violences de guerre, violences de masse. Une approche archéologique*
Paris, Éd. La Découverte, coll. Recherches, 2016, 342 pages

Longtemps, expliquent Dominique Garcia en préface et Jean Guilaine en avant-propos, (p. 9 et 11), l'archéologie a laissé à l'histoire et à l'anthropologie l'examen des violences de guerre et des violences de masse. Mais, depuis assez peu d'années, et notamment du fait des demandes du Tribunal pénal international (TPI) pour ses enquêtes sur des conflits récents (Bosnie ou Rwanda en particulier), l'archéologie médico-légale a été fréquemment sollicitée et a entraîné l'ensemble de la discipline dans des recherches sur des violences parfois fort anciennes ; elles conduisent à un réexamen critique de l'histoire des conflits, à la déconstruction de la propagande des auteurs des violences, à une contextualisation des objets mis à jour, enfin à une meilleure compréhension du cadre économique et social des conflits. L'Histoire elle-même, depuis ses plus anciens fondateurs (Thucydide, Xénophon, Tacite par exemple), était écrite à partir des batailles, des conquêtes ou des invasions qui conduisaient à de nouvelles configurations géopolitiques. Mais le retour de la barbarie dans de récents conflits a eu une double conséquence pour l'archéologie : d'abord, celle d'imposer une réflexion nouvelle sur l'origine de la guerre et l'évolution de la violence armée ; ensuite, de développer cette sous-discipline qu'est l'archéologie médico-légale (*forensic archeology*), dont le but est la reconnaissance des victimes de génocides, de guerres civiles, de la torture, de l'élimination des

opposants politiques, etc. Et cela renouvelle l'histoire car l'archéologie, bien qu'elle fasse connaître des lieux et des méthodes d'exécution, met au jour des victimes, mais jamais leurs agresseurs.

L'archéologie, certes, soumet à la réflexion des questions qui lui sont tout à fait propres, par exemple celle de savoir si la guerre est de tout temps où si elle est apparue avec la révolution agraire du néolithique, ou même plus tardivement encore avec les premiers mondes urbains et leurs cités-états. Nous laisserons tout à fait cela. En revanche, ce livre, issu du colloque « Archéologie de la violence : violence de guerre, violence de masse », organisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) au musée du Louvre-Lens du 2 au 4 octobre 2014, repose sur la distinction entre violence de guerre et violence de masse, qui montre, notamment, que les massacres ne sont pas des excès de la guerre, mais une de ses dimensions, jusqu'à s'autonomiser totalement de la guerre comme le terrorisme en temps de paix. Si bien que l'archéologie conduit à une modification du regard : la guerre y est vue non seulement comme destruction, mais comme phénomène de civilisation, ce que confirme l'évolution du regard de l'artiste pour qui la guerre représentée autrefois comme épopée à la gloire du vainqueur a cédé la place aux atrocités et aux cortèges de victimes, de Francisco de Goya à Otto Dix ou à Pablo Picasso.

Cette archéologie médico-légale ne répond pas à une demande proprement scientifique comme les chapitres de la première partie de l'ouvrage (pp. 23-61) sur le paléolithique, l'examen de fosses communes du IV^e millénaire ou celui des soldats grecs du V^e siècle avant notre ère, mais à la volonté des victimes de connaître la vérité sur leurs proches en Amérique latine (pp. 287-296), à la demande de la justice internationale, de Nuremberg au TPI (Treblinka, pp. 261-274 ; Bosnie, pp. 275-286 ; Rwanda, pp. 297-314), ou encore à des combats politiques mémoriels (guerre civile en Espagne, pp. 225-240). L'archéologie révèle le *modus operandi* des bourreaux, les sites des charniers, le nombre des victimes, les méthodes d'exécution. Car on finit toujours par retrouver des traces, même lorsque les bourreaux ont cherché à les effacer, comme à Treblinka, en Amérique latine, en Bosnie (80 charniers à Srebrenica) ou au Rwanda. L'archéologie montre aussi à quel point les victimes ont été déshumanisées, privées d'inhumation ou de tout rite funéraire, ce qui conduit à rappeler que la racine étymologique de notre « humanité » est *humus*, la terre : Jacques Sémelin (dont on doit rappeler ici le grand livre *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Éd. Le Seuil, 2005) cite le verbe latin *humare* qui signifie « enterrer ».